



PROCES VERBAL : SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 OCTOBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf, le quatorze octobre à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle du conseil en séance ordinaire, sur convocation et sous la présidence de Monsieur BOUCHE Philippe, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 13

Présents : 11

Procurations : 2 (JACQUES Ch. à BOUCHE Ph., KIFFER S. à SEGUR E.)

Date de convocation : 4 Octobre 2019

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : ALQUIER Jean-Michel, ANGE Colette, COMBES Jean-François, BOUCHE Philippe, GALTIER Daniel, JOUARD Samuel, JUNG David, LAUGE Jean, RAYNAUD Martine, ROQUE Alix, SEGUR Eric.

Séance ouverte à 19h00

Secrétaire de séance : RAYNAUD Martine

1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 6 SEPTEMBRE 2019

Monsieur le Maire soumet à l'approbation des membres du conseil municipal le procès-verbal de la réunion du 06/09/2019 dont un exemplaire a été remis à chacun.

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est APPROUVE A L'UNANIMITE.

2. PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITES ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVANT-MONTS

Monsieur le Maire informe que par courriel du 19/09/2019 la Communauté de Communes a adressé leur rapport d'activités 2018 ainsi que leur compte administratif 2018. Ces pièces ont été transférées à l'ensemble des élus.

Aucune remarque n'est formulée.

Ayant entendu l'exposé sus-indiqué et après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE l'assemblée a pris connaissance des documents.

3. ACQUISITION HANGAR POUR IMPLANTATION DE L'ATELIER MUNICIPAL ET TERRAINS JOUXTANTS LA PARCELLE

Madame ANGE Colette, Conseillère Municipale étant intéressée à l'affaire ne prend pas part au vote.

Monsieur le Maire rappelle qu'un propriétaire a mis en vente des terrains.

La parcelle E 19 d'une contenance de 1 340 m² intègre un hangar de 250 m².

Deux parcelles sont juxtantes :

- parcelle E 18 d'une contenance de 175 m² ;
- parcelle E 21 d'une contenance de 3 800 m², dont 1 800 m² vont être détachés par le Cabinet GASQUEZ de Béziers, division foncière à la charge du vendeur.

Le prix de vente de l'ensemble pour une surface totale de 3 315 m² s'élève à 127 000.00 €.

La commission d'agence de 4 000.00 € est à la charge du vendeur.

Maître ESTEVE est le notaire du vendeur. La SCP BANCAL-LECLERC-BONETTO sera le notaire de la commune.

Monsieur le Maire demande l'approbation de l'assemblée pour cette acquisition de 3 315 m² avec hangar de 250 m² qui sera aménagé en ateliers municipaux.

Ayant entendu l'exposé sus-indiqué et après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS, l'assemblée APPROUVE cette acquisition de 3 315 m² :

- o 175 m² parcelle E 18,
- o 1 340 m² parcelle E 19,
- o 1 800 m² issus de la parcelle E 21,

au prix de 127 000.00 € et autorise la signature des actes.

Monsieur le Maire reçoit tous pouvoirs à cet effet.

4. SIGNATURE PRET POUR ACQUISITION

Monsieur le Maire rappelle, dans le cadre de l'acquisition qui vient d'être actée en point n° 3, un contrat de prêt doit être signé pour 100 000.00 € auprès de la Banque Postale qui a donné son accord de principe ce jour, 14/10/2019.

Monsieur le Maire demande l'approbation de l'assemblée pour contracter cet emprunt.

Ayant entendu l'exposé sus-indiqué et après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE, l'assemblée APPROUVE l'emprunt de 100 000.00 € auprès de La Banque Postale.

Monsieur le Maire reçoit tous pouvoirs à cet effet.

5. QUESTIONS DIVERSES : néant

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H16.